



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

**AVIS DE MOTION**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 20 juin 2022 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 20h sous la présidence de Mme Vanessa Roy, mairesse, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Pierre Grondin

Siège # 4 Mme Guylaine Gagnon

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 M. Dave Roy

Siège # 6 M. Carl Boilard

Est absent : Siège # 2 M. Frédéric Poulin

Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE, DU  
RÈGLEMENT NO 530-2022**

Mme Guylaine Gagnon conseillère au siège #4, donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement portant le numéro 530-2022, abrogeant et remplaçant le règlement 440-2012 relatif au mode de remboursement d'une dépense occasionnée à un membre du conseil ou un employé pour le compte de la Municipalité.

Le projet de règlement est également déposé.

Christiane Lacroix, directrice générale

Le 28 juin 2022